amiPh

Association Meusienne pour l'Inclusion
des Personnes en situation de Handicap

Assemblée Générale 2022

Bienvenue



ACTIVITÉ 2021

amiPh
Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

**Le Président de l'AMIPH, Monsieur Saliou SECK,
ainsi que l'ensemble des Membres du Conseil d'Administration,
sont ravis de vous accueillir en cette Assemblée Générale 2021.**

A cet accueil chaleureux, se joignent les salariés, vos Partenaires du quotidien :

Anaïs ALONSO - Vincent BERTRAND - Céline BEL - Céline BERAUT - Patricia BERTELOOT
Laetitia BOURGEOIS - Clarisse BOURNONVILLE - Cédric BURGER - Marie-Laure CHATELARD
Marlène CHAPELLIER - Dany COLLET - Didier CORROCHER - Marion DEMARS
Mélanie DESCHAMP - Océane DRU - Isabelle NICOLE - Anaïs FRAMBOISIER - Christelle FRIGANT
Nathalie GILLET - Joséphine GUIBERTEAU - Patricia GUERRIER - Delphine JACOB
Valens KABARARI - Céline LARCHER - Lucie LEGENDRE - Florence LEROUX - Khadija MAJET
Sabrina MANNARINI -Sabine MARQUETTE - Charlène MULLER - Doriane PEIFFER
Vanessa POLO - Frédéric POREMBA* - Yannick PRIM - Montana SARRION - Cédric SCHUMANN
Emilie SPIROLAZZI - Vincent THIEBAUT - Dany YERBÉ - ZOUAK Assiya.

Organigramme 2022

PRESIDENT
SECK Saliou

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEUR AMIPH
BERTRAND Vincent

Comptable
NICOLE Isabelle

Technicien informatique
THIEBAUT Vincent

Infographiste
CORROCHER Didier

Agent de service
GILLET Nathalie

Référente du dispositif JOB'ULIS
COLLET Dany

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Coordinatrice Axe AVE
MANNARINI Sabrina

Psychologue-Ergonome
SPIROLAZZI Emilie

Accompagnement vers l'Emploi Conseillères Emploi/Form/CEP
DESCHAMP Mélanie
DRU Océane
JACOB Delphine
LARCHER Céline
MANNARINI Sabrina
SARRION Montana

Accompagnement dans l'Emploi Chargés de mission Maintien/CEP
BEL Céline
PRIM Yannick

Référente de Formation
COLLET Dany

Chargée de missions relations entreprises
ALONSO Anaïs

Assistantes
BÉRAUT Céline
BERTELOOT Patricia
MULLER Charlène
YERBE Dany

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Responsable de service
CHATELARD Marie-Laure

Psychologue
POLO Vanessa

Educatrices spécialisées
FRAMBOISIER Anaïs
FRIGANT Christelle
GUERRIER Patricia
LEGENDRE Lucie
MAJET Khadija
PEIFFER Doriane

Pôle animation et vie sociale
DEMARS Marion
KABARARI Valens

Assistantes
YERBE Dany
ZOUAK Assiya

tvlink Création

ofa
Organisme de Formation Amiph

Formateur
BURGER Cédric
Psychologue-Ergonome
SPIROLAZZI Emilie

3D link
Atelier Amiph

Formateurs
SCHUMAN Cédric
THIEBAUT Vincent

MECANO-Pro
Atelier AMIPH

Formateur
GUIBERTEAU Joséphine

Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

Ressource Handicap Formation — Dispositif Alternance Handicap

Référentes de parcours
COLLET Dany
DRU Océane
MARQUETTE Sabine

OEM
Objectif Emploi Meuse

Chargé de mission
POREMBA Frédéric

EAM
Emploi Accompagné Meuse

Chargées de mission
BOURNONVILLE Clarisse
MARQUETTE sabine
Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

Je

Référentes de parcours
CHAPELLIER Marlène
LEROUX Florence
Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

PTAH
Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Référent technique
BURGER Cédric

P@C
Valorisez vos capacités

Psychologue-Ergonome
SPIROLAZZI Emilie
Psychologue
BOURGEOIS Laetitia

SOMMAIRE

Pages 4 à 9

Pages 10 à 14

Pages 15 à 17

Pages 18 à 20

Pages 21 à 23

Pages 24 à 26

Pages 27 à 29

Pages 30 et 31

Pages 32 à 34

Pages 35 à 36

CAP EMPLOI MEUSE
Handicap, recrutement & maintien

Une ODS en dynamique de parcours

L'Organisme de Placement Spécialisé (OPS) Cap emploi est devenu, depuis le 1er janvier 2018, un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) qui assure une mission de service public.

Son Offre de service (ODS) modifiée, est composée de deux axes. Ils permettent un soutien sur l'ensemble du parcours des personnes.

Une offre de service élargie

AXE 1 : ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (AVE)

Sur le champ de l'accompagnement vers l'emploi, les missions de Cap emploi s'effectuent en complémentarité d'expertise avec l'opérateur de droit commun Pôle Emploi afin de répondre efficacement aux besoins des demandeurs d'emploi reconnus en situation de handicap et des employeurs.

Les actions mises en oeuvre ont pour objectif de :

- Informer, conseiller et accompagner les personnes reconnues en situation de handicap en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail ;
- Informer, conseiller et accompagner les employeurs en vue d'une insertion professionnelle durable en milieu ordinaire de travail ;
- Informer, conseiller et accompagner la personne et l'employeur à la pérennisation de l'insertion professionnelle par un suivi durable.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (ADE)

Sur le champ de l'accompagnement dans l'emploi, les missions des Cap emploi s'effectuent en complémentarité des acteurs de droit commun en particulier les Services de Santé au travail et les organismes de Sécurité Sociale. Ces missions s'inscrivent dans un partenariat piloté par l'Etat, l'Agefiph, le FIPHFP et les organismes de Sécurité Sociale en vue d'assurer une coordination et une complémentarité entre les différents acteurs du maintien dans l'emploi.

- Les actions mises en oeuvre ont pour objectif d'informer, conseiller, accompagner les salariés/agents reconnus en situation de handicap, les employeurs et les travailleurs indépendants ;
- En vue d'un maintien dans l'emploi d'une personne en risque de perte d'emploi du fait de l'inadéquation entre la situation de travail et son état de santé ou de son handicap ;
- Dans un projet d'évolution professionnelle construit par et avec le travailleur en situation de handicap ;
- Dans un projet de transition professionnelle interne ou externe afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur en situation de handicap ;

Accompagnement Vers l'Emploi (AVE)

SERVICES AUX PERSONNES

Au 1er Janvier 2021, **553 Personnes** bénéficiaient de l'intervention de Cap emploi dont **460** au titre du suivi délégué par Pôle emploi dans le cadre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE). **245 Personnes** ont été accueillies, **182** pour la première fois. **233 nouveaux accompagnements** ont été initiés.

Parmi les Personnes accompagnées, **189** l'étaient depuis deux ans et plus.

L'accompagnement vers l'emploi s'est traduit par **307 évaluations - diagnostics** (SPH1), **353** définitions et/ou validations d'un **projet professionnel** (SPH2), **256** définitions et/ou mises en oeuvre d'un **projet de formation** (SPH3), **316 appuis à l'accès à l'emploi** (SPH4) et **131 suivis du salarié en emploi** (SC), totalisant ainsi **1363 services activés**.

Pour ce qui concerne le **Conseil en évolution professionnelle** (CEP), **67 Personnes** ont bénéficié d'un niveau 2 (définition du projet professionnel, et **28 Personnes** ont bénéficié d'un CEP de niveau 3 (mise en oeuvre du projet professionnel, dont **18** prolongé durant 2022 . A noter que l'élaboration, la validation et la mise en oeuvre du projet professionnel (dont formation) se réalisent dans les services SPH2, SPH3 et SPH4 de l'ODS Cap emploi.

CARACTÉRISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES

En 2021, **276 femmes** et **277 hommes** ont un parcours actif.

Parmi les Personnes accompagnées sur l'Axe 1, **522** bénéficient d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), quand **7** bénéficient de l'allocation adulte handicapé (AAH) sans autre titre et **18** d'une pension d'invalidité ou d'accident du travail sans autre titre.

Le **Handicap moteur** reste le plus fréquent, avec **49%** des Personnes concernées, puis les maladies invalidantes pour **32%**. Celui du mental ou psychique concerne **6%** des publics et **4%** souffrent d'un Handicap sensoriel (visuel, auditif). Enfin, **2%** des Personnes sont concernées par le multi-Handicap.

6% des publics ont moins de 26 ans. La tranche d'âge 26 à 39 ans compte **19% des Personnes** et celle des 40-49 ans en compte **29%**. Les plus de 50 ans sont **46%** contre 48% en 2020. On note que les Personnes de plus de 40 ans représentent toujours plus des deux tiers de l'effectif.

Pour ce qui concerne le niveau de formation, **235** Personnes ont une qualification de niveau 3 (BEP-CAP), soit 42 %. **84** Personnes atteignent le niveau 4 (bac), soit 15 %, et **36** (6,5%) les niveaux 5 à 8, à partir de bac + 2. Les niveaux 2 et 1 comptent **64** Personnes, soit 12%. 54% des personnes suivies s'agrègent autour du niveau 3 ce qui permet d'envisager la mobilisation du plan d'investissement des compétences

La situation des Personnes au regard de la demande d'emploi se décline ainsi : **311** Personnes cherchent un emploi depuis moins de 6 mois (soit 56%), **103** depuis une période comprise entre 6 et 12 mois, **60** entre 12 et 24 mois et **73** depuis plus de 2 ans.

SERVICES AUX EMPLOYEURS

Afin d'apporter le meilleur accompagnement des Personnes, Cap emploi Meuse peut s'appuyer sur un réseau de **427 Employeurs**, dont **349 du secteur privé, soit 81 %**.

Notons un taux moyen de renouvellement avec **74 nouveaux Employeurs** soit 17 % de l'effectif total.

95 visites en entreprise ont été effectuées.

529 Services de l'ODS Cap emploi ont été mobilisés : **195** au titre de la Sensibilisation, de l'information, et de la mobilisation des Employeurs -SE1- (soit 32 %). **333** pour l'Appui au recrutement -SE2 - (soit 56 %) et **67** dans le cadre du Service Commun de suivi du salarié en emploi -SC- (soit 11 % du total des Services).

Répartition des services par type d'employeur

	FPT	FPH	FPE	FP	Privé	Tous
SE1	18	8	9	35	160	195
SE2	35	14	14	63	270	333
SC	11	6	3	20	47	67
Total	44	15	19	78	349	427

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

« Cap emploi au service des Employeurs »

SE1 Information et mobilisation sur l'emploi des Personnes Reconnues en situation de handicap.

SE2 Appui au recrutement

SC Suivi du salarié en emploi

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Pacte de proximité : « Ressources handicaps »

Définir et mettre en oeuvre des engagements réciproques en faveur de l'insertion professionnelle des Personnes reconnues en situation de handicap.

SUIVI DES OFFRES D'EMPLOI

En 2021, **350 offres** d'emploi ont été recueillies auprès de **136 Employeurs** avec **265 contrats** signés. En 2020, 375 offres d'emploi avaient été recueillies auprès de 139 employeurs et pour 255 contrats signés.
On peut remarquer que **51%** de ces offres et près de **58% des placements** sont issus de structures de **moins de 20 salariés**, non soumises à l'obligation d'emploi. Il est intéressant de noter que la part de contrats signés chez les Employeurs de moins de **10** salariés s'élèvent à 33%, soit **87** contrats signés.

92 contrats ont été signés dans le domaine de la **santé humaine** et de l'action **sociale** pour **106 offres recueillies** auprès de **38 Employeurs**. Vient ensuite le secteur de l'**administration publique** avec **85** offres recueillies auprès de **26** Employeurs avec **42** contrats signés. Viennent ensuite, comme pour l'année 2020, les secteurs du commerce, autres activités et activités de service.

EMPLOIS ET INSERTION PROFESSIONNELLE

- **315 contrats de travail** ont été conclus en 2021 dont **226 placements** conventionnels de contrats supérieurs à 3 mois soit une légère augmentation par rapport à 2020
- 1 création d'activité
- 11 contrats en alternance

La part des contrats aidés reste très importante soit 48% du total

Les contrats de travail signés en 2021	Total	CDD				CDI
		< 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	12 mois et +	
Nombre total de contrats de travail	**315**	**90**	**113**	**43**	**44**	**25**
dont employeurs privés	239	65	98	32	23	21
Dont contrats à temps partiel	***135***	***11***	***79***	***19***	***13***	***13***
Dont nombre de missions d'interim	***42***	***38***	***2***	***1***	***1***	***0***
Dont contrats en entreprises adaptées pour les personnes à efficience réduite	***9***	***1***	***3***	***4***	***0***	***1***
Dont nombre de contrats de travail aidés	123	2	77	21	20	3
AIP Agefiph	0	0	0	0	0	0
Contrat initiative emploi (CUI - CIE)	0	0	0	0	0	0
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI - CAE)	15	0	0	4	11	0
Contrat d'apprentissage	5	0	0	0	5	0
Contrat de professionnalisation	5	0	0	4	1	0
Emplois d'avenir marchands	0	0	0	0	0	0
Emplois d'avenir non marchands	0	0	0	0	0	0
Contrats de génération	0	0	0	0	0	0
CDD insertion	80	1	68	9	2	0
Détail employeurs publics	**65**	**23**	**12**	**10**	**20**	**0**
Fonction publique de l'Etat	15	5	4	3	3	0
Fonction publique hospitalière	8	1	1	1	5	0
Fonction publique territoriale	42	17	7	6	12	0
Dont contrats à temps partiel	***27***	***3***	***7***	***6***	***11***	***0***
Dont nombre de missions d'interim	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	
Dont nombre de contrats de travail aidés	***28***	***1***	***5***	***7***	***15***	***0***
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI - CAE)	14	0	0	5	9	0
Contrat d'apprentissage	1	0	0	0	1	0
Emplois d'avenir non marchands	0	0	0	0	0	0
Contrats de génération	0	0	0	0	0	0
CDD insertion	8	0	5	1	2	0
Création d'activité	**1**					

On note une hausse de l'activité de placement avec **315** contrats de travail contre **304** en 2020 et **250** en 2019.

Malgré la difficulté liée à l'emploi et plus particulièrement celui des personnes reconnues en situation de handicap, le service Cap emploi a su réaliser un nombre de contrats satisfaisants. En effet, nous enregistrons la réalisation de **226** contrats de 3 mois et plus. La part des contrats aidés sur l'ensemble des contrats réalisés reste importante avec **48%** du réalisé, néanmoins, ce sont les contrats à temps partiel qui occupent la part la plus importante cette année avec **135** contrats soit **52%** du réalisé.

Offres d'emploi des entreprises adaptées (PH à efficience réduite)	Année
Nombre d'entreprises adaptées du territoire	
Nombre d'offres recueillies (PH à efficience réduite)	**13**
Nombre de candidatures présentées	24
Nombre de contrats de travail signés	**9**

PRÉPARATION ET ADAPTATION À L'EMPLOI

Cap emploi mobilise l'ensemble des outils disponibles pour accompagner au mieux les personnes dans leur parcours vers l'emploi.

Fonction publique et types de contrats	Année
BILAN, EVALUATION (PTAH ,) dont 41 prestations d'analyse des capacités	**321**
PROJET PROFESSIONNEL OU PROJET DE FORMATION	**61**
PRESTATION EMPLOI	**1**
FORMATION REMISE A NIVEAU/REMOBILISATION	**53**
FORMATION PREQUALIFIANTE	**14**
FORMATION DIPLOMANTE OU CERTIFIANTE	**111**
AIDE TECHNIQUE / COMPENSATION DU HANDICAP	**10**
PRESTATION SPECIFIQUE	**11**
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE	**101**
AIDE AU PARCOURS	**105**

Ce sont au total **788 actions** qui ont été mobilisées en 2021 contre **739** en 2020.

Par rapport à l'année 2021, on peut constater une nette augmentation des sollicitations d'aide au parcours cela étant certainement lié au contexte économique actuel.

Le nombre d'entrées en formation et d'actions d'insertion par l'activité économique restent constant par rapport à l'année 2020

La cotraitance PPAE en tant que telle n'existe plus depuis le 01/01/2021 du fait du rapprochement avec Pôle emploi avec la création du lieu unique d'accompagnement pour une offre de services intégrée

Un accompagnement dédié pour toutes les Personnes souhaitant s'insérer en Milieu Ordinaire de Travail

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Les objectifs

- Améliorer l'accès ou le retour à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi en situation de handicap et les accompagner vers une insertion durable et de qualité.
- Mettre en place une complémentarité entre Pôle emploi et le réseau Cap emploi en renforçant les expertises et en créant des parcours sans couture permettant ainsi de répondre
- Renforcer les partenariats avec les autres acteurs économiques, institutionnels et associatifs au niveau national et local.

La réponse

- Une offre de services intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs, au sein d'un Lieu Unique d'Accompagnement, le LUA.

L'agence Pôle Emploi devient le lieu unique d'accompagnement, le LUA

- L'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap sont accompagnés au sein des agences de Pôle emploi, que leur conseiller référent soit un conseiller Pôle emploi ou Cap emploi.
- L'ensemble des expertises des deux réseaux y travaillent en synergie pour apporter une réponse aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs : conseillers accompagnement/entreprises, psychologues du travail, conseillers gestion des droits...

Les avantages pour les demandeurs d'emploi

- 1 seul lieu d'accompagnement : l'agence Pôle emploi devient le Lieu Unique d'Accompagnement.
- 1 seul conseiller référent Pôle emploi ou Cap emploi, en fonction de la situation et des besoins de la personne accompagnée.
- L'ensemble des expertises des 2 réseaux, Pôle emploi et Cap emploi, en lien avec leurs partenaires.

Les avantages pour les employeurs

- La complémentarité des deux réseaux : pour faciliter les recrutements et les sécuriser
- Un point d'entrée unique : pour des démarches simplifiées

La phase de préparation en Meuse a débuté en juillet 2021 sur les 3 agences avec l'ambition d'ouvrir les LUA en avril 2022

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les professionnels Cap et Pole sur les 3 agences : Verdun, Commercy , Bar Le Duc.

Le but de ces rencontres étant de :

- Partager la stratégie territoriale et anticiper les planifications de se RPECE
- Constituer des équipes et mise en place des présentations des ODS respectives

Accompagnement Dans l'Emploi (ADE)

SERVICES AUX SALARIÉS

Pour rappel, les Cap emploi pilotés par l'État, l'AGEFIPH, le FIPHFP et Pôle emploi ont pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes reconnues en situation de handicap et leurs employeurs.

Leurs expertises permettent d'évaluer la situation de handicap et d'identifier les moyens de compensation à mettre en oeuvre.

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, le Cap emploi a enregistré **162 nouvelles demandes** d'intervention dans le cadre d'actions de maintien dans l'emploi :

- **142** pour le **secteur privé**
- **20** pour le **secteur public (4 Fonction Publique Hospitalière, 6 Fonction Publique Territoriale, 11 Fonction Publique d'Etat.)**

Sur ces **142 nouvelles demandes**, pour le secteur privé :

- **32** sont toujours en accompagnements
- **15** ont été suivi en CEP
- **65** ont été clôturés pour causes exogènes (décès, démissions…)
- **17** ont été clôturés pour maintien au poste de travail
- **2** expertises RLH
- **11** ont été clôturés suite à un licenciement pour inaptitude

Pour le secteur public :

- **8** ont été clôturé pour causes exogènes (décès démissions …)
- **2** ont été clôturés pour maintien au poste de travail
- **3** ont fait l'objet d'un CEP
- **7** sont toujours en accompagnement.

DÉTAIL DES PARCOURS

Fin 2021 70 dossiers en stocks ont été enregistrés dans notre base informatique Parcours H dans le cadre du service MDE, et 14 dossiers en DIAG soit un total de 55 dossiers en cours.

- **62** pour le secteur privé.
- **8** du secteur public de la Fonction Public d'Etat.

Concernant les parcours clos sur la période 2021, l'Axe 2 présente **64 maintiens réussis**, à savoir **55 pour le secteur privé** (52 dans le même poste, 3 sur un autre poste) et **9 pour le secteur public**, (3 Fonction Public d'Etat, 2 Fonction Public Territoriale, 4 Fonction Public Hospitalière).

Par ailleurs 8 dossiers ont été clôturés pour cause exogène uniquement pour le secteur privé.
Enfin 12 dossiers ont été clôturés pour inaptitude au poste, 10 personnes ont bénéficié d'un bilan de compétence ils ont tous étaient réorienté vers l'Axe 1 (AVE)

Précisions que pour les maintiens réussis, la durée moyenne de prise en charge de 12 mois entre la date de réception de la demande d'intervention et la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi.

Perspectives 2022

- ***Poursuivre la phase de préparation pour une ouverture des LUA en avril 2022 :***
- ***Préparation de l'accueil des conseillers et installation des conseillers Cap emploi dans le SI***
- ***Accueil des conseillers, appropriations et organisation locale***
- ***Organisation et mise en œuvre de l'offre de services***

L'Equipe du dispositif « Cap emploi» renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Accompagnement dans l'emploi

Une activité dans une bonne dynamique

SAVS
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

La mission du SAVS est d'accompagner les usagers dans la réalisation de leur projet de vie et de favoriser leur intégration dans la société. Ceci s'inscrit dans le cadre de la loi de 2002 et du décret 2005-223 du 11 mars 2005. « Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes en situation de handicap par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offert par la collectivité. »

Le SAVS dispose d'une équipe pluridisciplinaire, faisant sens pour apporter le meilleur soutien à la personne. Les regards croisés des différents professionnels, **éducatrices spécialisées, directeur, responsable de service, psychologue, CESF, animateur,** apportent une vraie richesse quant à l'évaluation des situations et des besoins des personnes ainsi que la mise en place de moyens adaptés à chaque situation. L'intervention vise à mettre en œuvre un processus d'autonomisation progressive de l'usager, d'enclencher une dynamique sociale favorisant son inclusion. Le SAVS se fait force de conseils et d'aides pratiques pour tout ce qui concerne la vie courante, qu'il s'agisse de la santé, de l'alimentation, des démarches administratives, du logement, du travail, des loisirs, de la gestion budgétaire... L'orientation générale de l'intervention visera à **« apprendre ou réapprendre à faire et ne pas faire à la place ».**

De manière plus opérationnelle, il s'agit dans un premier temps, d'**identifier ce que la personne peut faire seule, ce qu'elle ne peut pas faire seule, proposer des compensations à ce qu'elle ne peut pas faire**. Par un accompagnement adapté, l'objectif est de permettre de réduire voire de supprimer la nécessité des compensations et ainsi de l'aider à réaliser son projet de vie.

Nous tenons à mettre en avant le travail en partenariat nécessaire pour une continuité de parcours de la personne. Nous remercions la MDPH pour sa confiance accordée, pour les ré examens des projets de vie des usagers ainsi que d'autres partenaires comme les mandataires, les assistantes sociales, les associations, les structures de soins, les structures médico-sociales... Un travail en collaboration au service de l'usager, avec une juste répartition des compétences, fait sens pour un Projet Individuel d'Accompagnement en évolution constante.

LES FAITS MARQUANTS EN 2021

L'année 2021 a été marquée par l'arrivée de 3 nouvelles professionnelles au sein de l'équipe (psychologue et éducatrices spécialisées). En 2021, le service a également obtenu la pérennisation d'un 4ème poste d'éducatrice spécialisée sur le sud meusien. Une éducatrice spécialisée déjà en poste sur le SAVS a changé de fonction et est désormais coordinatrice du pôle animation. De ce fait, l'équipe s'est davantage formée grâce notamment à l'appui de la région qui offre un programme de professionnalisation à destination des acteurs du handicap. Des réunions de service ont pu être mises en place de manière plus régulière et en présentiel.

- Le service souhaite s'ouvrir davantage sur l'extérieur en accueillant des stagiaires par exemple, en développant de nouveaux partenariats, en participant davantage à des synthèses autour de la prise en charge des bénéficiaires.

- L'équipe a organisé un temps fort lors de la **journée internationale du handicap** fêté le 3 Décembre chaque année. Des **portes ouvertes à l'AMIPH** à Bar Le Duc ont alors eu lieu tandis que sur Verdun, cet événement s'est tenu au sein de l'AFPA. Des ateliers de sensibilisation sur le handicap ont rencontré un vif succès. La journée était jalonnée de différents moments : Initiation à la langue des signes française, escape game, jeux de société « handipoursuite », exposition photos « Handicap et célébrités », atelier de mise en situation (parcours en fauteuil roulant, combinaison de simulation de vieillissement, atelier « se mettre à la place d'une personne Dys) », consultation de livres sur le thème du handicap en partenariat avec la médiathèque de Bar Le Duc. La journée était ouverte à tous et a rassemblé plus de 60 personnes, professionnels dans le champ du handicap, bénéficiaires du SAVS, partenaires divers, CMP, Conseil départemental, école de la deuxième chance sur Verdun…

GESTION DES NOTIFICATIONS ET PERSONNES ACCOMPAGNEES EN 2021

Le SAVS reçoit des notifications sur le site Internet « Viatrajectoire ». On enregistre 4**4 nouvelles personnes accompagnées en 2021** (contre 36 en 2020).
Au total, pendant l'année, **151 personnes** ont été accompagnées.
Par ailleurs, **44 nouvelles orientations** reçues en 2020 et 2021 n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement. Ils apparaissent dans les admissions impossibles en 2021.

Motifs des admissions impossibles

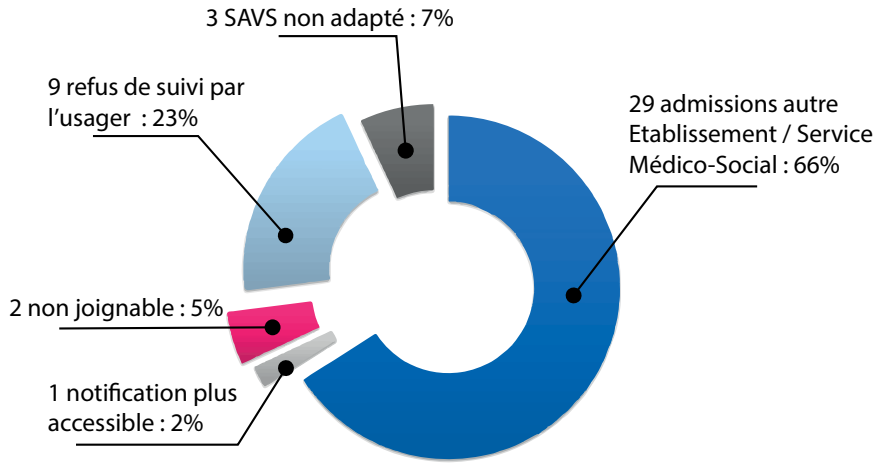

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC SUIVI

Le SAVS accompagne des personnes adultes domiciliées en Meuse dont l'orientation est notifiée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), qui sont reconnues en situation de handicap, quelque soit l'origine des fonctions altérées.

Le SAVS accompagne des personnes domiciliées en Meuse, **54%** du public accompagné se situe au **Sud meusien** contre **46%** au **Nord meusien**. 34 bénéficiaires sont domiciliés sur Bar Le Duc et 40 vivent à Verdun. Environ la moitié des bénéficiaires vit en milieu urbain et l'autre moitié vit donc en milieu rural et sont parfois très isolés.
L'âge moyen des 151 personnes accompagnées est de **42 ans**. Au 31/12/2021, la personne la plus jeune suivie a 18 ans, la plus âgée 67 ans. Parmi les personnes suivies, 68% des personnes sont célibataires.

Au niveau de la mobilité, **33%** des personnes accompagnées **utilisent les transports en commun** et **16% ont leur véhicule personnel**. Beaucoup de personnes rencontrent toutefois des difficultés importantes dans leurs déplacements personnels en faisant usage d'aide technique comme un fauteuil roulant, de béquilles, une assistance par oxygène... Si les difficultés sont réelles, elles le sont d'autant plus lorsque le paysage urbain n'est pas adapté, notamment pour les fauteuils roulants électriques. Certaines personnes présentent également des agoraphobies paralysantes qui limitent leurs déplacements. Enfin, le territoire rural meusien induit forcément des difficultés liées au transport.

MESURES DE PROTECTION ET ARRÊT D'ACCOMPAGNEMENT

59 bénéficiaires bénéficient d'une mesure de protection sur les 151 personnes accompagnées, **soit 39%**. Si le SAVS peut apporter un soutien dans la gestion administrative et budgétaire grâce à un accompagnement individualisé, des mesures de protection nous semblent pertinentes au regard du degré d'autonomie et d'apprentissage des personnes. Aussi, un travail d'acceptation est nécessaire et prend souvent du temps.

En 2021, on comptabilise **25 fins d'accompagnement** (contre 21 en 2020), chaque sortie du dispositif du SAVS est validée par la MDPH sur proposition du service.

On peut remarquer que **52% des sorties sont justifiées** car l'accompagnement a rempli ses objectifs (fin de notification CDAPH, mise en place d'un relai extérieur après accompagnement, PIA abouti).

Motifs des 25 arrêts d'accompagnement en 2021

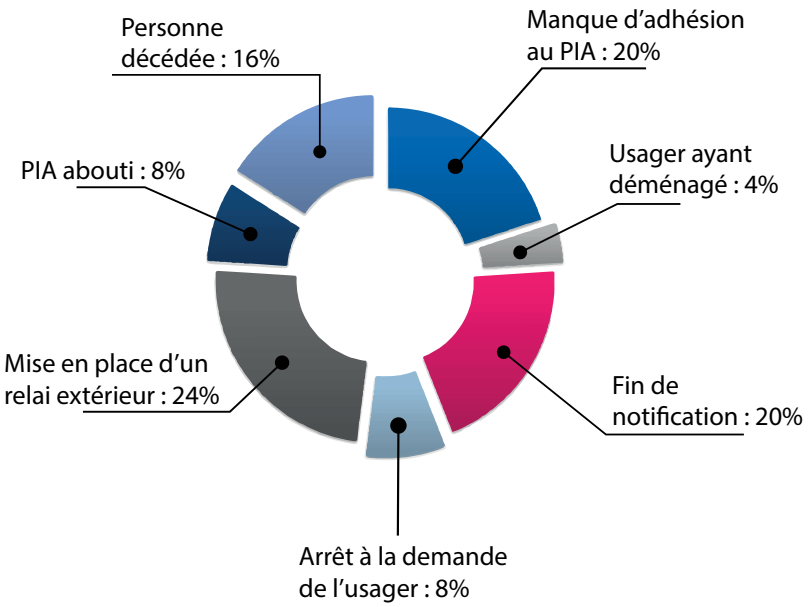

LE PÔLE ANIMATION DU SAVS

Le SAVS, de part sa mission de prévenir et rompre l'isolement, met en place un accompagnement collectif dans le cadre du vivre ensemble : Participation à des ateliers, activités d'expression, sorties adaptées au type de handicap…

Au travers des activités et sorties organisées par le service, il s'agit de participer au Projet Individuel d'Accompagnement des bénéficiaires, en travaillant sur sa relation à l'autre, sur sa confiance en soi, sur son image de soi… L'objectif est de faire évoluer la personne dans son parcours que ce soit sur le versant social ou professionnel. Il s'agit d'entretenir le lien social des personnes mais aussi de favoriser le partage d'expériences. Ce dernier est facilité par la mixité du public et contribue grandement à l'autonomisation des personnes.

Ces activités collectives permettent de ponctuer de moments ludiques et joyeux le parcours d'accompagnement individuel, plus sérieux dans sa dimension administrative.

Cette année encore, le pôle animation du SAVS a été impacté par le contexte sanitaire lié au COVD mais dans une moindre mesure par rapport à 2020. Tout au long de l'année, des activités ont été régulièrement mises en place. En fonction de l'actualité, nous avons limité le nombre de participants pour les animations, particulièrement en intérieur et lors des déplacements dans les véhicules de service. Nous regrettons l'annulation des événements festifs de fin d'année qui avaient été prévus mais qui n'ont pas pu être mis en place en lien avec le COVID.

En 2021, un travail important a été mené afin de faciliter l'organisation et la logistique des activités, à la fois pour l'équipe professionnelle en charge des animations, et également pour les bénéficiaires.

Le système d'information utilisé en interne, OSAD, a été configuré pour répondre à nos attentes. Chaque membre de l'équipe a ainsi plus facilement accès aux informations concernant les animations, la désignation des encadrants, les informations logistiques, les bénéficiaires inscrits…

Quant aux bénéficiaires, ils reçoivent désormais par courrier à leur domicile le bulletin d'informations crée par l'équipe du SAVS. Ce dernier décrit le planning des activités pour les 3 mois à venir et met en avant les activités menées avec les bénéficiaires à travers des photos. Les bénéficiaires sont ainsi invités à s'inscrire aux différentes activités. La première édition de ce bulletin d'informations a vu le jour en Juillet de cette année 2021. Merci à toute l'équipe du SAVS pour leur implication dans ce bulletin et également à l'infographiste de l'association.

Le panel d'activités est varié et estrégulièrement renouvelé pourvu qu'elles remplissent des objectifs de convivialité et de dynamisation des parcours. Les activités sont diversifiées, elles s'appuient à la fois sur les centres d'intérêt des bénéficiaires, sur leurs compétences, sur l'actualité… Nous souhaitons par ailleurs développer des partenariats avec des associations locales pour mutualiser les coûts et favoriser les rencontres originales. Des nouveaux projets ont pu voir le jour en 2021 : ateliers théâtre en partenariat avec la compagnie Azimuts, ateliers « estime de soi »…

Quelques exemples d'activitées menées en 2021

Ciné-débat, activités manuelles, bricolage au jardin, confection de produits ménagers naturels, parcours de santé, randonnée, balade en calèche tirée par des ânes, journée au Lac du Der, exposition artistique, sculptures sur glace, visite de la ville de Metz, sortie shopping, bowling, festival de musique, jardinage, création d'une mascotte du SAVS, après-midi jeux de société, visite du marché de Noël de Reims…

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Logement

Vie quotidienne

Gestion administrative

Gestion budgétaire

Santé

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Loisirs Activités

Relation

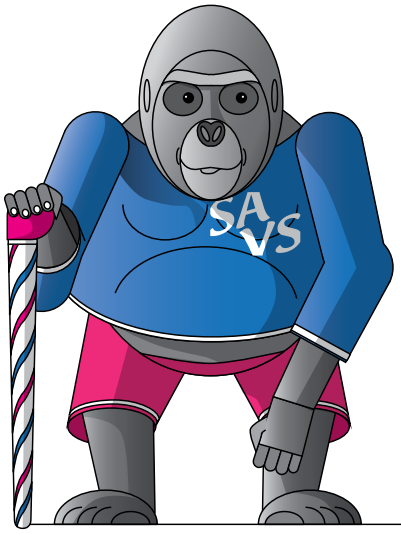

Bonjour, je suis la mascotte, je m'appelle Sima

Perspectives 2022

- Afin de rendre les Projets Individuels d'Accompagnement plus lisibles, un travail sera mené avec l'équipe pour retravailler les PIA tant dans la forme que dans le contenu. L'offre de service sera alors ré actualisée avec l'objectif de répondre aux besoins évolutifs du public.
- En 2022, afin de répondre aux attentes des bénéficiaires, il est question d'organiser des séjours « vacances ». C'est une demande récurrente de la part des personnes accompagnées qui n'a pas pu se concrétiser en lien avec la crise COVID. La plupart des personnes accompagnées sont isolées socialement et ont peu de mobilité. Nous espérons pouvoir mettre en place ces temps d'évasion pour les personnes en 2022, qui seraient à la fois enrichissants et source d'apprentissage.
- L'équipe a pour objectif de mettre en place un Conseil de la Vie Sociale dès 2022 pour favoriser l'expression des bénéficiaires à la vie du service.
- Le SAVS devra également être attentif à la nouvelle réforme de l'évaluation interne et externe, portée par la Haute Autorité de Santé qui devrait débuter en 2022-2023.

LE DÉPARTEMENT meuse

L'Equipe du SAVS remercie ses Partenaires et son Financeur pour leur actif et précieux soutien.

Objectif Emploi Meuse

Objectif Emploi Meuse (OEM) a pour but :

- **La favorisation de l'Inclusion Professionnelle en Milieu Ordinaire de Travail (MOT), des Travailleurs Handicapés en activité en Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ;**
- **La favorisation de l'Inclusion en MOT de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une orientation ESAT.**

Un **Chargé de Mission** est en charge de la dynamique des projets professionnels des Personnes.

Un SAS, réalisé par EPSILON 55, consiste en une phase exploratoire et d'aide à la décision quant à l'entrée ou non du candidat dans le dispositif OEM.

AVANT PROPOS

En 2020, la réduction de l'activité des entreprises et des échanges auprès de celles-ci ainsi que la limitation des déplacements des personnes provoquées par la pandémie avaient fortement impacté l'activité du dispositif OEM.

En 2021, l'activité à repris et les résultats en terme d'inclusion des bénéficiaires du dispositif en Milieu Ordinaire de Travail se sont globalement améliorés par rapport à l'année précédente.

20 SAS ont donc été mis en oeuvre en 2021, permettant à la Commission de Restitution et de Validation (CRV) de se positionner sur les entrées et de transmettre un avis sur un éventuel report de l'entrée dans OEM.

Pour rappel, la CRV est le lieu d'instruction et de suivi de l'activité. Le Chargé de Mission prend appui pour l'étayage des projets sur les observations et avis de ses membres. Y sont représentés : **l'ARS, les ESAT meusiens (ADAPEIM, APF, SEISAAM), la MDPH, l'AMIPH et Epsilon55**. L'accompagnement se fait en lien avec l'ensemble des partenaires et selon les besoins. Cette dernière s'est réunie **7 fois en 2021**, et s'est positionnée sur **5 réorientations** de candidats et sur **13 entrées** dans le dispositif.

DES PUBLICS VARIÉS

47 Personnes ont bénéficié d'un accompagnement OEM en 2021 (hausse de 9% sur un an). **13%** de l'effectif a été **orienté par l'ADAPEIM** (-11% sur une année), **16% par le SEISAAM** (-5%). Nous identifions une hausse conséquente des Demandeurs d'emploi présents sur le dispositif OEM (59%, +10% sur une année). L'effectif de l'**APF représentait 6%** (+1% sur une année).

Parmi ces 47 Personnes, la **part des 26-35 ans** est encore pour cette année, la plus représentée (**40%**, -4% sur une année).

La déficience intellectuelle et la part des publics porteurs d'un Handicap psychique sont importantes, avec respectivement 47% et 43% des publics accompagnés.

- **13 nouvelles personnes** ont été accompagnées en 2021.
- **11 personnes** ont été orientées en tant que Demandeurs d'emploi.
- **39 bénéficiaires** étaient encore suivis dans le dispositif au 31/12/2021.

Ventilation 2021 des bénéficiaires

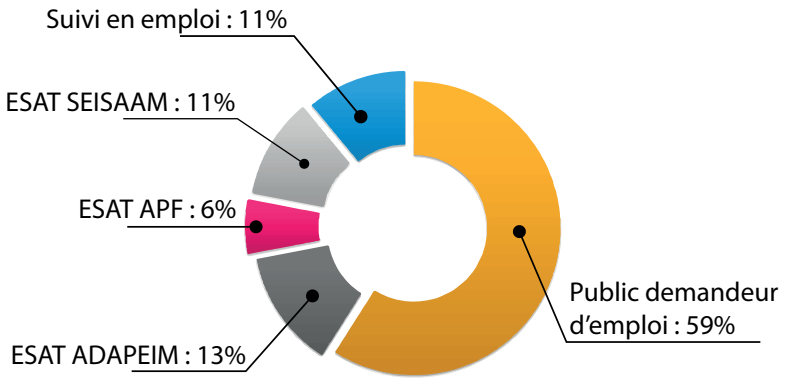

Ventilation 2021 en fonction de l'âge des bénéficiaires

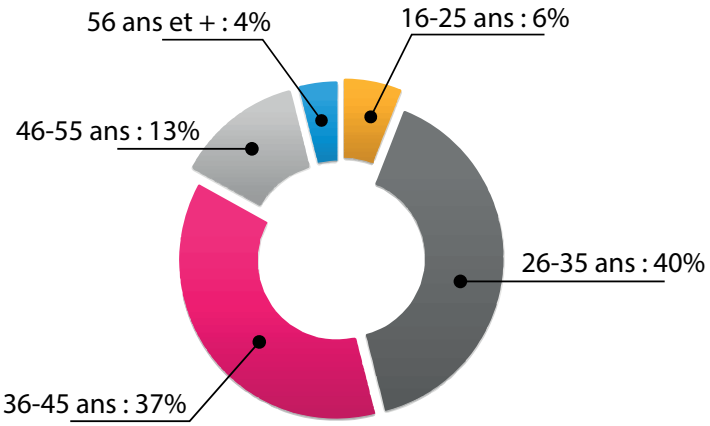

Ventilation 2021 en fonction de la typologie du handicap

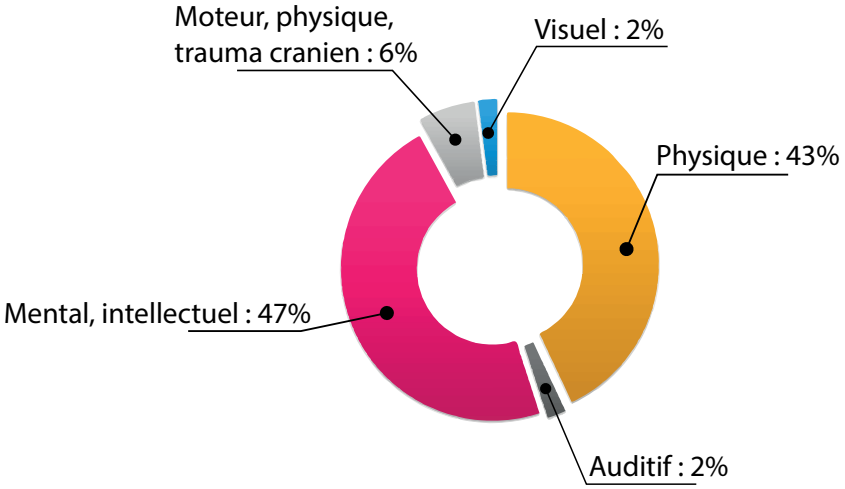

UN MAINTIEN DES RÉSULTATS

458 contacts entreprises ont été réalisés en 2021 (50 visites, 408 contacts téléphoniques, courriels, etc.).

9 visites d'entreprise (1ères) ont été enclenchées.

15 immersions en entreprise ont été mises en oeuvre (stages + PMSMP). 12 Bénéficiaires ont pu être confrontés au Milieu Ordinaire de Travail (MOT).

Parmi les 44 Personnes suivies (hors suivis en emploi), 23 ont réalisé une approche du MOT, via des stages, des PMSMP, des formations, des MAD, ou en emplois ; soit 52% des Suivis.

8 Mises à Disposition et 9 contrats ont été signés sur l'année 2021 :

- 2 CDI
- 2 CDD Intérim
- 1 CEC-PEC
- 2 CDDI
- 2 CDD

Relations Entreprise/ actions mises en oeuvre	TOTAL 2020	TOTAL 2021
NOMBRE DE CONTACTS ENTREPRISES	409	458
CONTACTS TELEPHONIQUES ENTREPRISES	320	408
VISITES ENTREPRISES	89	50
1ères VISITES	7	9
STAGES et PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)	10	15
FORMATIONS	7	14
CONTRATS	8	9
MAD (Mises A Dispo.)	0	8

Le travail d'accompagnement a permis l'accès à **14 formations :**

- 1 Métiers de l'Alimentation
- 2 CVPP : Métiers de l'Industrie et Multisectorielle
- 1 Professionnalisation Ouvrier Agricole Polyvalent
- 1 session de remobilisation
- 1 Mécanicien Réparateur Matériel Parc et Jardins
- 1 DEADV-F
- 1 Bûcheronage
- 2 Code et Permis (B et C)
- 1 CACES Cariste
- 1 Session Activ'projet
- 1 Initiation à l'informatique
- 1 remise à niveau

OEM
Objectif Emploi Meuse

Perspectives 2022

- **Relancer la dynamique de prospection en MOT, indispensable au dispositif OEM suite à la crise sanitaire;**
- **Maintenir la dynamique avec les partenaires de l'emploin (Cap emploi, Pôle emploi, Missions Locales, etc.);**
- **Renforcer le lien avec les ESAT (en proposant, si cela est possible, la participation du Chargé de Mission OEM aux réunions de synthèse des suivis dans les ESAT);**
- **Effectuer, à la demande, des réunions d'information dans les ESAT, afin de présenter le dispositif OEM;**
- **Favoriser la participation de Pôle Emploi aux différentes CRV et à leur évolution.**

Emploi Accompagné Meuse

Présentation du dispositif EA

Financé par l'ARS, l'AGEFIPH et le FIPHFP, le dispositif « Emploi Accompagné Meuse» (EAM) existe depuis le 15/11/2017 à l'AMIPH.

S'adapter à chacun des bénéficiaires est la force de ce dispositif afin d'offrir un parcours personnalisé et unique.

Cet accompagnement global vise l'insertion professionnelle incluant un volet médico-social. Il soutient et favorise l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu ordinaire de travail, en tenant compte des problématiques sociales et médicales. Le soutien spécifique est proposé tant aux bénéficiaires qu'aux employeurs qui s'engagent.

Le suivi des bénéficiaires sur leur lieu de travail implique une collaboration très importante avec les employeurs qu'ils soient publics ou privés. Ceci par le biais de visites sur sites, il est parfois nécessaire d'ajuster les conditions de travail des bénéficiaires ou de proposer des formations.

L'intervention du dispositif s'établit également auprès des centres de formation en tant que ressource et appui veillant au bon déroulé du parcours de formation et de l'obtention d'une qualification. La dynamique du parcours mobilise un réseau de partenaires conséquent, ces interactions permanentes concourent à l'aboutissement des différents projets professionnels des bénéficiaires.

Le prescripteur de ce dispositif est la MDPH qui positionne des personnes via la commission CDAPH . Celle-ci statue sur une possible orientation vers le Dispositif «Emploi Accompagné» au sein de l'AMIPH.
Ce dispositif est composé notamment d'une Conseillère Référente de Parcours (COREP) à 1 ETP. De Janvier à Septembre 2021, la psychologue clinicienne présente était à 0,40 ETP, puis au mois d'Octobre, celle-ci est passée à 0,56 ETP. Enfin, une deuxième Conseillère Référente de Parcours (COREP) à 0,50 ETP, est arrivée également au mois d'Octobre sur l'Emploi Accompagné.

UNE COLLABORATION ÉTROITE AVEC LA MDPH

La convention initiale de 2017 prévoit un accompagnement de 10 parcours. En 2020, **18 personnes ont été accompagnées**.

Depuis le 01/01/2021, la MDPH a orienté **17 personnes** vers le dispositif Emploi Accompagné Meuse, soit 17 notifications de décision enregistrées. Par ailleurs, **4 notifications ont été actées par la CDAPH fin 2020**. De ce fait, 2 bénéficiaires ont été reçus pour leur premier entretien et leur signature d'engagement début 2021.

En tout, ce sont **14 personnes qui ont été rencontrées pour un premier entretien** et 12 personnes ont ensuite adhéré au dispositif en signant un engagement. Chaque personne orientée est reçue préalablement par la COREP, en présence du référent insertion professionnelle de la MDPH.

Au 31/12/2021, **26 personnes** sont suivies, **5 personnes** sont sorties du dispositif avant la signature d'engagement et 1 personne est sortie du dispositif après signature de l'engagement en raison de déménagement.

meuse MDPH

DÉROULÉ DU PARCOURS

Les modalités d'accompagnement se déclinent autour de 4 étapes fondamentales et mobilisables tout au long du parcours :

- L'évaluation de la situation, avec une présentation du dispositif, la signature de l'engagement et un diagnostic tridimensionnel (professionnel, social, santé).
- La détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation.
- L'accompagnement du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi.
- Le suivi dans l'emploi afin de sécuriser le parcours professionnel, en lien étroit avec les employeurs et les partenaires de l'insertion professionnelle.

PTAH Progression® Travail Autoévaluation Handicap

L'utilisation de la méthode PTAH et de ses différents modules dont l'EDIP est privilégiée au sein de l'Emploi Accompagné. Elle représente un véritable guide pour la suite du parcours des bénéficiaires, en matière d'évaluation des aptitudes, des centres d'intérêt, des freins et leviers possibles. La Prestation d'Analyses de Capacités (PAC) constitue également une possibilité d'évaluer les bénéficiaires du point de vue médical.

CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

25,9 % des personnes ont un niveau 2 (3ème fin de scolarité obligatoire), 33,3 % ont un niveau 3 (CAP, BEP), 29,6 % ont un niveau 4 (Bac), 7,4% ont un niveau 5 (Bac + 2) et 3,5 % ont un niveau 7 (Bac + 5).

	Femme	Homme	Total	%
16 à 25 ans	5	12	17	63
26 à 35 ans	3	4	7	26
36 ans et +	2	1	3	11
Total	10	17	27	100
%	37	63	100	

Nature du diagnostic	Bénéficiaires	
Déficience intellectuelle	2	7 %
Troubles cognitifs	3	11 %
Troubles du psychisme	11	41 %
Troubles du spectre de l'autisme	6	22 %
Déficiences motrices	1	4 %
Autre déficience	4	15 %

Les caractéristiques de ce public présentant des freins à l'inclusion professionnelle induisent un partenariat très intensif notamment avec les structures du secteur médico-social. Par exemple, de nombreux parcours de soin sont préconisés aux bénéficiaires par la psychologue clinicienne qui peut avoir un lien avec le corps médical afin d'adapter au mieux les parcours. Par ailleurs, une collaboration avec les partenaires du milieu social peut-être mobilisée à tout moment du parcours si cela s'avère pertinent.

La COREP travaille à la progression des personnes dans leur vie quotidienne, en lien avec les familles, afin de préparer sereinement la transition vers l'autonomie. Dans ce cadre, il est possible de solliciter un SAVS qui peut intervenir suivant l'intensité du besoin (exemple : budget, hébergement...).

P@C Valorisez vos capacités

EAM Emploi Accompagné Meuse

PARCOURS D'INSERTION DES BENEFICIAIRES

	2020	2021
Contrats		
CDI	1	2
CDD	3	3
CDDI	0	1
CEC/PEC	2	1
Prestations		
PMSMP	8	11
3Dlink	1	3
PAC	0	2
PAS	4	4
Aide au parcours	1	3

Formations	
CVPP MULTISECTORIELLE	1
RAN PRO MULTISECTORIELLE	1
RAN PRO METIERS DE L'ANIMATION	1
REMOBILISATION	1
ASSISTANTE DE VIE AUX FAMILLES	1

EAM
Emploi Accompagné Meuse

Perspectives 2022

- Développer et consolider les collaborations étroites et actives avec le réseau des partenaires et des employeurs ;
- Accroître l'immersion de la Conseillère Référente de Parcours au coeur des entreprises afin d'adapter au mieux l'environnement professionnel des bénéficiaires ainsi que leurs tâches et leurs missions ;
- Mise en place de la plate-forme spécifique dédiée à l'Emploi Accompagné et composée par les partenaires ;
- Favoriser la participation de Pôle Emploi aux différentes Commissions de Restitution et de Validation et à leur évolution.

L'Equipe du dispositif « Emploi Accompagné » renouvelle ses remerciements en direction des Employeurs, de ses Partenaires, des Décideurs et des Financeurs pour leur soutien.



«Je», ou l'accompagnement socioprofessionnel

Créé et animé par l'AMIPH depuis 2012, le Dispositif « Je » est financé par le Conseil Départemental. Sa proposition d'accompagnement spécifique le positionne en ressource importante car il permet de soutenir et d'accroître l'intensité de la réponse départementale globale pouvant être proposée aux Bénéficiaires, inscrits à l'entrée ou en devenir dans un parcours à dimension professionnelle.

«Je» s'appuie sur son réseau de partenaires multiples et variés tels que Cap emploi, Pôle emploi, Missions Locales, les Travailleurs Sociaux des Maisons de la Solidarité. Les Personnes sont soit orientées par le secteur professionnel soit par celui du social.
L'objectif est d'amener la Personne à un parcours vers la formation ou l'accès / le retour à l'emploi. La philosophie «Je» repose, en accord avec le bénéficiaire, sur la mise en place d'un binôme qualité - Conseiller Pro/ Chargé de Mission (Référent Unique RSA ou Référent de parcours) ou Travailleur Social/Chargé de mission.
Il est alors mis en place un Plan d'Actions Individualisé (PAI) reposant sur trois aspects : sociaux, professionnels et de santé.

En Juillet 2021, le département a renouvelé sa confiance envers l'AMIPH en renouvelant le financement du Dispositif JE pour 3 ans. Une dynamique partenariale a été engagée sur le département meusien afin de promouvoir et développer le nouveau marché auprès des différents partenaires (Département, OPS, Mission locale ...).
Nos réunions internes et Equipes techniques permettent de répondre aux besoins des partenaires tant sur les procédures administratives que sur l'accompagnement réalisé auprès des 80 personnes en suivi actif et de veille.
La mobilisation des capacités d'une psychologue Clinicienne, permet un renforcement de l'accompagnement des personnes bénéficiaires de l'orientation sociale mais aussi de toutes celles qui en auraient besoin (orientation professionnelle).
2 Chargées de Mission accompagnent respectivement **40 personnes sur le Nord et Sud Meusien. Le Dispositif «Je» accompagne 70 personnes en file active et 10 personnes en suivi de veille sur le département**. Les suivis de veille représentent un accompagnement moins intensif en fonction du besoin de chaque bénéficiaire (rééducation, problème de santé ++ ...) Les personnes accompagnées par le Dispositif « Je » représentent un public plus enclin aux difficultés sans forcément revêtir le statut de RSA. Nous tenions à remercier le Conseil Départemental, toujours attentif aux problématiques des publics et aux propositions de solutions pour l'évolution des parcours d'insertion de chacun.

Des résultats significatifs

Emploi

- ***9 CDDI***
- ***3 CDI***
- ***1 CDD***
- ***2 contrats d'intérim***

LE DÉPARTEMENT meuse

Des résultats significatifs

Formations

- 1 pré qualification et formation ADVF
- 4 formations (ADVF, VSI, habilitation électrique, etc...)
- 1 licence master formateur en industrie en cours
- 1 PSOP
- 4 CVPP Multi sectorielle
- 2 OCB
- 4 sur 3D link
- 7 sur Mécano Pro

Je

- 1 PMSMP
- 1 PAC
- 4 PAS
- 1 suivi CRI 55
- 1 suivi CSAPAA
- 2 PTAH
- 6 MOBI MEUSE
- 4 obtentions d'AAH
- 2 orientations ESAT
- 3 suivis SAVS
- 2 suivis OEM

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

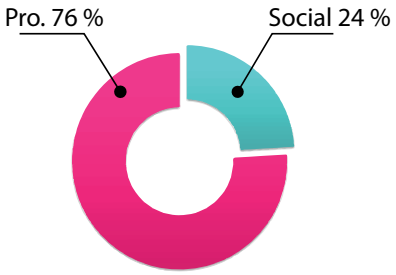

79 personnes étaient accompagnées sur le département en 2021.
Nous identifions des personnes qui sont **issues d'orientation professionnelle à hauteur de 76%** (soit 60 Personnes) et **24% d'orientation sociale** (soit 19 personnes).

Les 41-50 ans représentent la majorité du public accompagné (soit **25 Personnes**) avec une majorité **seules sans enfant** (**33 Personnes**) et **15 Personnes en couple**, la plupart d'entre eux est porteuse d'une **maladie motrice** (**soit 37 Personnes**).
Notons la part non négligeable des Personnes âgées de **51-60 ans** (**22 Personnes**). **44** personnes ont le **permis de conduire** dont **41 disposant d'un véhicule** et **36** utilisant les **transports en commun o**u se déplaçant **à pied**.

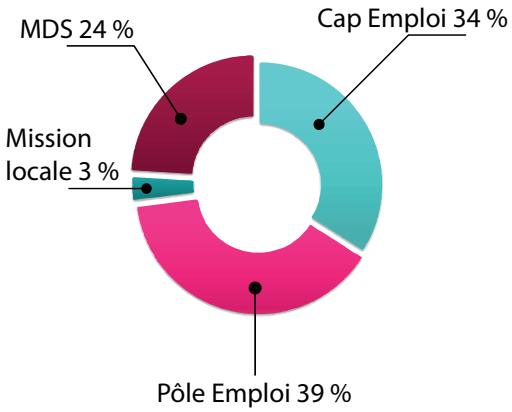

On constate que les Personnes sont orientées sur le dispositif par **Cap Emploi à 34%**, par **Pôle Emploi à 39%**, par la **Mission Locale à 3%**, par la **Maison de Solidarité à 24%**. Le principal accompagnant professionnel est **Pôle Emploi à hauteur de 52 personnes**. Parmi elles, **25 personnes** bénéficient ou ont bénéficié de l'**Accompagnement Global** et **31 Personnes** bénéficient ou ont bénéficié de l'**Accompagnement Classique**. Nous observons que **5 personnes ne bénéficient d'aucun accompagnement professionnel** (le Dispositif JE exerce alors sa mission sur les deux domaines).

31 personnes viennent du Bassin de **Verdun**, **23 personnes** du Bassin de **Commercy**, **19 Personnes** du Bassin de **Bar-Le-Duc** et **6 Personnes** du Bassin de **Stenay**.

La durée d'inactivité est comprise **entre 2 et 5 ans** pour **23 Personnes** et **de 5 à 10 ans** pour **22 Personnes**.

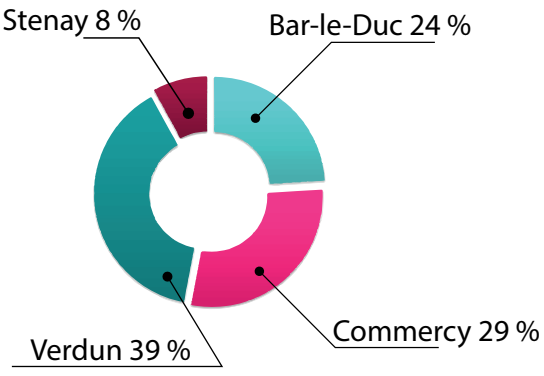

62% des Personnes ont un **diplôme de Niveau 3** et **24% des Personnes** ont un **Niveau 1 et 2**. Au regard de ces caractéristiques, la visée de l'accompagnement ne peut pas toujours être l'emploi ou la formation, le principal étant alors que la personne puisse progresser le plus favorablement possible dans son parcours de vie.

« *JE* », UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

Des PAI (Plans d'Actions Individualisés) sont mis en place pour une durée de 6 mois renouvelables. La **durée d'accompagnement** est **de 6 à 18 mois** pour **41 Personnes** et de **18 à 36 mois** pour **36 Personnes**. **Nous notons que 2 personnes ont exceptionnellement continué de bénéficier d'un accompagnement au-delà de 36 mois.**

Des ateliers collectifs ont été mis en place :

12 ateliers ont été réalisés et nous notons un taux de participation de 92% des personnes invitées. **Les ateliers proposés ont abordé la thématique de l'estime de soi, la confiance en soi, la gestion du stress et la TRE.**

Perspectives 2022

- **Répondre aux objectifs en lien avec le marché JE 2021-2024 ;**
- **Réaffirmer les collaborations avec les partenaires sociaux et professionnels, notamment la collaboration dans le cadre des binômes qualité avec Pôle Emploi, Cap emploi, les Missions locales et le Conseil Départemental, indispensables à la juste expression du dispositif.**
- **Maintenir les 70 accompagnements engagés sur l'ensemble du Département et mettre en oeuvre les 10 «suivis de veille», conformément aux dispositions suite au renouvellement du marché jusqu'en 2024.**
- **Développer les ateliers collectifs tout en respectant les consignes sanitaires en vigueur.**
- **Maintenir l'intensité de l'accompagnement qui est la marque de fabrique de «Je», par la réalisation de rencontres physiques mais aussi en utilisant tout le panel à notre disposition (internet, appels téléphoniques, SMS, etc.).**

Depuis 2019, l'AMIPH porte pour l'AGEFIPH le «Dispositif Alternance Handicap» (DAH), et la «Ressource Handicap Formation» (RHF). Ces deux dispositifs ont pour objectif de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des personnes en situation de handicap. Ils s'adressent à un public rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ou nécessitant une intervention personnalisée et renforcée.

Dispositif Alternance Handicap

Le DAH accompagne l'accès à l'alternance des personnes reconnues en situation de handicap.

Trois prestations se distinguent :

- **1. Diagnostic des besoins :** On examine le projet ainsi que sa cohérence vis-à-vis du potentiel de la personne, de ses capacités ainsi que de son état de santé, puis on identifie les prérequis du projet afin d'en favoriser ses acquisitions.

- **2. Préparation à l'accès au parcours de formation en alternance :** Une fois les prérequis identifiés lors du diagnostic des besoins, une mise en situation professionnelle en entreprise ou encore une immersion en centre de formation peut être mise en place.

- **3. Appui à la recherche du contrat en alternance :** Le projet arrêté et les prérequis développés, on pourra se concentrer sur la réalisation et l'envoi de CV et de lettres de motivation. Un accompagnement lors des entretiens d'embauche peut également être envisagé.
  Les employeurs peuvent quant à eux être sensibilisés au handicap et aux aides possibles

Le DAH est destiné aux personnes en situation de handicap concernées par l'obligation d'emploi ou désireuses d'entamer une démarche en ce sens. Elles peuvent ainsi y être orientées par l'un des acteurs du service public pour l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale...), un organisme de formation ou un CFA, une structure d'enseignement spécialisé ou encore un ESAT. Mais elles peuvent également s'y présenter de leur propre chef.

RÉSULTATS 2021

Concernant l'activité DAH, **39 personnes** se sont adressées à ce dispositif, dont **16 nouvelles entrées**, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, ce qui représente **411h** d'accompagnement. **10** sorties ont été enregistrées.

Sur ces 10 sorties :

- **1 CDI,**
- **5 autres formations que l'alternance**
- **4 autres motifs (Orientation ESAT, etc.)**

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Au niveau de la typologie de handicap, nous pouvons remarquer une hétérogénéité avec une représentation un peu plus élevée des maladies invalidantes et des troubles cognitifs.

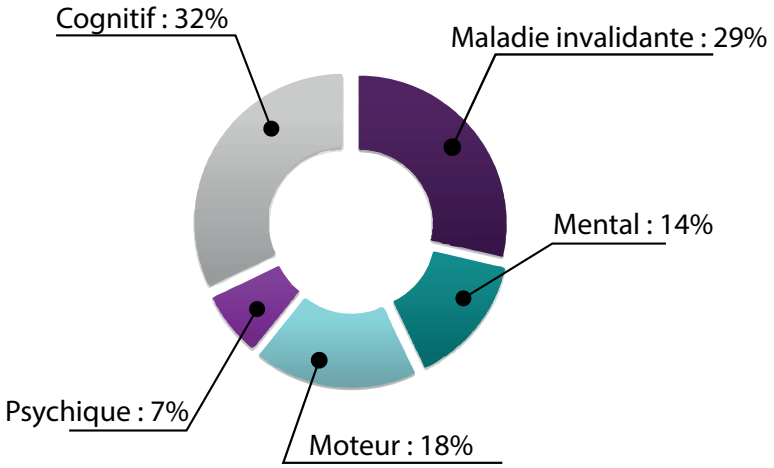

Ressource Handicap Formation

Ce dispositif s'adresse aux personnes en situation de handicap étant en formation ou en anticipation de l'entrée en formation, désireuses de bénéficier de l'obligation d'emploi ou qui en sont déjà bénéficiaires, et dont le parcours nécessite des aménagements.

Il peut également être sollicité par les organismes de formation voulant s'orienter sur la recherche de solutions d'aménagement et par tout référent de parcours.

La RHF accompagne ainsi la personne ou la structure qui la sollicite afin de déterminer les problématiques rencontrées et y apporter les solutions adéquates. Pour ce faire, elle identifie et réunit l'ensemble des partenaires possédant les compétences et expertises nécessaires (référents de parcours, CFA, bénéficiaires, experts du handicap, référents en entreprise...).

Enfin, la RHF s'assure de la bonne mise en œuvre, du suivi des aménagements apportés, de même que de la mobilisation des financements.

La RHF étant mobilisable par les demandeurs d'emploi, salariés et alternants a minima prêts à engager une démarche pour obtenir le bénéfice de l'obligation d'emploi, tout organisme de formation, tout référent de parcours, et s'inscrivant dans le cadre d'un projet de formation validé, **elle est donc transversale à bon nombre d'offres de service.**

Ressource Handicap Formation

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

RÉSULTATS 2021

Concernant l'activité RHF, **47** personnes ont été suivies, **dont 30 nouvelles entrées**. **484** heures ont été consacrées à répondre à leurs besoins.

Quelques chiffres sur ces suivis :

- **21 poursuivent le cursus entamé**
- **3 ont validé leur diplôme**
- **5 abandons en cours de formation**

Comme pour le DAH, une prédominance du handicap de type cognitif est identifiée. Cette situation s'explique par le soutien apporté au CFA ou à l'OF dans la mise en place d'aménagements spécifiques afin de permettre aux personnes de suivre la formation dans les meilleures conditions en espoir d'obtention de leur diplôme.

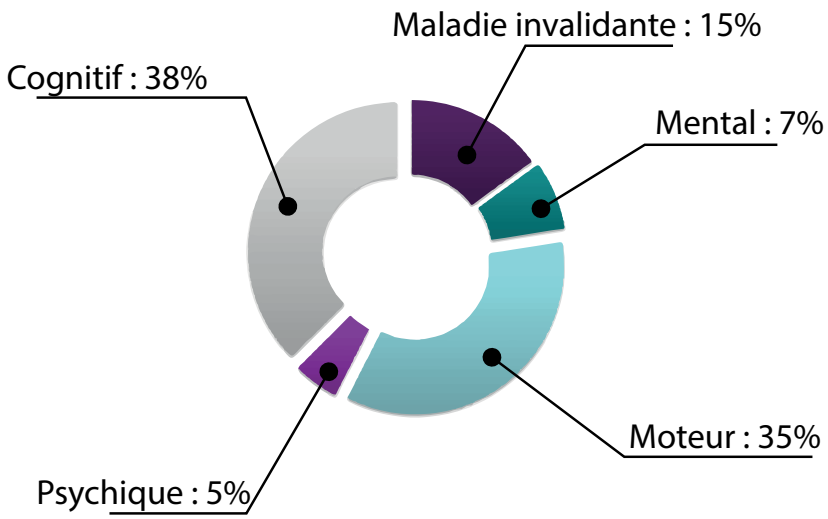

Perspectives 2022

Concernant le DAH :

- Accroître le nombre de contrats signés
- Favoriser le lien entre les OPCO et les CFA

Concernant le RHF :

- Former les partenaires aux nouveaux outils AGEFIPH
- Poursuivre le partenariat avec les OF et CFA

Ressource Handicap Formation

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

MECANO Pro®

Atelier AMIPH

Mobilisation des Expériences et des Compétences par l'Application de Nouvelles Organisations PROfessionnelles

L'atelier MECANO Pro est financé par l'AGEFIPH et accompagne depuis 9 ans des personnes reconnues en situation de handicap. Des groupes sont constitués sur les sites de Bar-le-Duc, Commercy et Verdun afin d'accompagner les personnes bénéficiaires dans un processus d'élaboration et de validation d'un projet professionnel. Chaque groupe a une capacité maximum de 6 personnes afin de garantir une pédagogie personnalisée, dans le respect des besoins de compensation de chaque bénéficiaire.

En 2021, MECANO Pro est ouvert aux publics âgés de 18 ans et plus afin d'offrir l'accès au plus grand nombre à cet Atelier. **42% du public est âgé entre 46 et 55 ans et 34% du public se situe entre 30 et 45 ans**. Pour mettre en oeuvre MECANO Pro, l'AMIPH dispose d'une formatrice et d'une coordinatrice. Un travail a été engagé sur les outils pédagogiques utilisés dans le cadre de la certification QUALIOPI, obtenue en Novembre 2021. La progression des personnes dans leur parcours est matérialisée par le montage d'une pyramide (oeuvre individuelle) qui représente la validation du projet professionnel.

RÉPARTITION PAR ÂGE

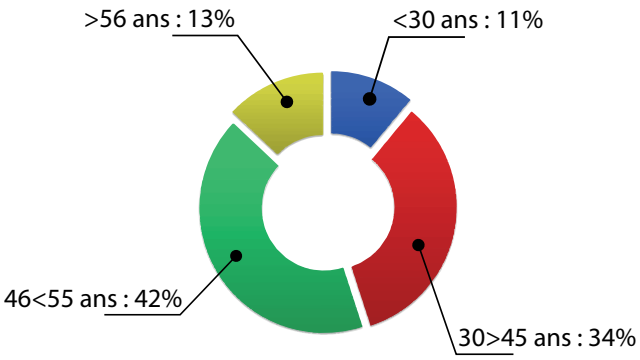

Pour rappel, 3 ateliers sont répartis sur Bar-Le-Duc, Verdun et Commercy à raison de 2 demi-journées par semaine.

En 2021, MECANO Pro a permis à 38 Personnes de bénéficier de cet Atelier selon la ventilation suivante

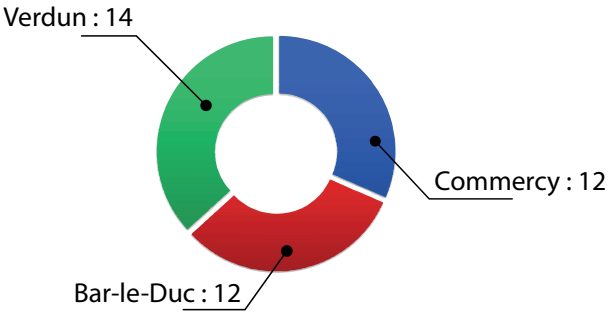

Une dynamique qui se poursuit

20 employeurs ont été prospectés permettant la réalisation de **17 PMSMP et 4 DUODAY.** Nous avons attaché une importance particulière à prospecter au regard des difficultés rencontrées dans le cadre la recherche de PMSMP. Beaucoup d'employeurs ont notifié leurs refus de prendre des personnes en immersion, le protocole en interne étant lourd pour eux et les places non disponibles.

Cette année encore, fut particulière : Nous n'avons pas pu mobiliser nos partenaires pour intervenir sur nos Ateliers et les événements extérieurs ont été amoindris.

UN ATELIER AMIPH

La COVID nous a demandé cette année encore, de nous adapter pour effectuer les formations dans les meilleures conditions possibles.

14 personnes ont validé un projet professionnel

De part un accompagnement au plus proche des besoins identifiés, **14 projets** ont été validés par les bénéficiaires en 2021.

25 Personnes sont sorties du dispositif dont 14 ont validé un projet professionnel (soit 56% des Personnes). Nous précisons que sur les quatorze personnes ayant validés leurs projets, 8 personnes sont entrées en formations quelques semaines après et en 2022 et 3 personnes sont sorties pour emploi (secrétaire, agent d'entretien en CDDI et aide en cuisine en contrat CDD temps partiel).
Sur l'année, 6 personnes sont sorties de l'Atelier pour des raisons de santé et 2 personnes ont souhaité arrêter d'elles-même l'accompagnement. Une personne est sortie pour être orientée sur un autre dispositif, l' EPNAK, une personne est sorti pour emploi dont le projet n'a pas pu être validé et un abandon.

MOTIFS DES SORTIES

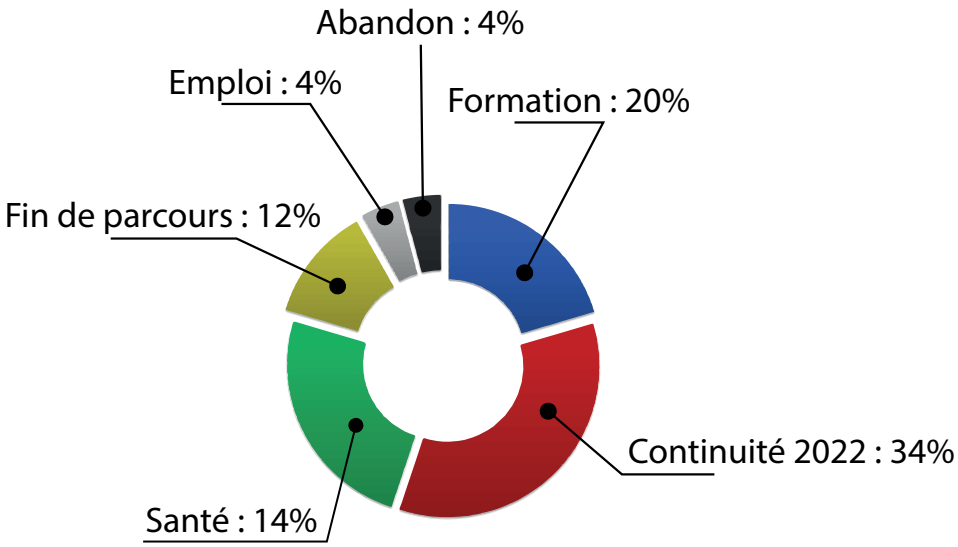

Cet Atelier est un outil qui permet à chaque personne de travailler son projet professionnel en adéquation avec son handicap. Le soutien de l'AGEFIPH sur ce dispositif de remobilisation permet de développer les résultats et d'apporter une plus value dans l'accompagnement par la personnalisation et l'individualisation des parcours. Nous renouvelons nos remerciements auprès de l'AGEFIPH pour son soutien tant financier que technique, mais également pour son sens de l'écoute et sa disponibilité.

MECANO Pro s'adresse aux demandeurs d'emploi accompagnés par Cap emploi, Pôle emploi ou les Missions Locales, reconnus en situation de Handicap et âgés de 18 ans et plus.

MECANO Pro

s'appuie sur une méthodologie originale

Le projet est symbolisé au travers d'une pyramide dont les 34 sphères qui la composent représentent les critères à valider répartis en quatre modules, (matérialisés par des couleurs différentes). Les modules englobent les dimensions professionnelles (intérêts, motivation, ...), sociales (autonomie, mobilité, hébergement,...), médicales (visites, etc.) et psychologiques (estime de soi, confiance en soi, etc.).

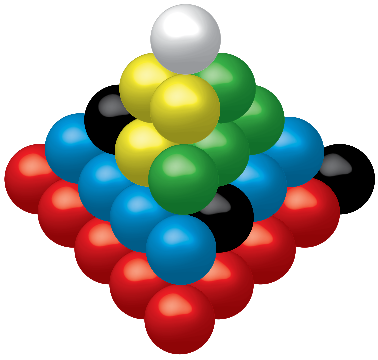

= *Projet Professionnel Validé !*

- La personne bénéficie d'un soutien dans sa recherche d'emploi et/ou de formation ;
- Validation du projet professionnel en prenant en compte toutes les dimensions : médicale, professionnelle, sociale, etc. ;
- La personne profite de périodes en entreprise, de visites d'entreprises, de centres de formation, de la venue d'intervenants extérieurs, etc.

Perspectives 2022

- **Maintenir une activité prospective dynamique ainsi que des immersions en nombre**
- **Répondre aux exigences des besoins en lien aux modalités de mise en oeuvre du dispositif (présentiel/distanciel)**
- **Poursuivre le développement d'outils pédagogiques, notamment en lien avec le numérique.**
- **S'inscrire dans la rigueur et l'exigence en lien aux publics et à notre financeur**
- **S'assurer de la conformité des documents et assurer une veille dans le cadre de la certification QUALIOPI, obtenue en novembre 2021 dans le cadre de l'Organisme de Formation AMIPH (OFA)**

3Dlink
Atelier Amiph

17% de la population française est concernée par l'illectronisme, selon l'Insee . Il s'agit de la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.
Une problématique que la crise sanitaire a accentuée : l'accès au numérique, et les compétences que ce dernier requiert, sont plus que jamais indispensables au quotidien des Français . Pour continuer à apprendre, travailler, avoir accès aux soins et à ses droits, se divertir, consommer...

RÉSULTATS 2021

L'atelier 3Dlink, c'est **507h30** de formation en 2021 (tous groupes confondus), pour un total de **23 personnes**.

Bar-Le-Duc : **71 sessions** du 28/01/2021 au 23/12/2021
- soit 248h30 de formation.

Verdun : **74 sessions** du 06/01/2021 au 22/12/2021
- soit 259h de formation.

Le taux de présence moyen pour l'atelier est de **68,48%** pour le groupe de Bar-Le-Duc et de **64,36%** pour le groupe de Verdun

CERTIFICATION QUALIOPI

L'AMIPH ayant obtenu la certification Qualiopi en cette fin d'année 2021, nous avons mis en conformité nos procédures et nos documents afin de répondre aux exigences de qualité de la certification.
Ainsi ont été mis en place de nombreux documents : Plaquettes d'information, règlement intérieur, Contrat d'engagement, Convocations, Attestation de fin de formation, Feuilles d'émargements, Questionnaire de satisfaction...
Le processus de suivi de la formation du bénéficiaire a été formalisé : Définition des objectifs de la formation, des modalités d'accueil, de l'accompagnement, des évaluations en cours et en fin de formation, et des enquêtes de satisfaction. La gestion des absences et des éventuels dysfonctionnements a également été mise en place.

Maquette du tunnelier ANDRA

La maquette est conçue par l'atelier 3Dlink et mise en vitrine depuis les portes ouvertes de l'ANDRA. Une nouvelle version portable a été demandée afin de pouvoir être montrée à des groupes des visiteurs en dehors des locaux de l'ANDRA.
Pour l'atelier 3Dlink, le travail a consisté en la modification de l'échelle de toutes les pièces (passage de 1:350 à 1:700) ainsi que des emboîtements de chacune d'entre elles. La vitrine a été récupérée par Mr Eric Poirot au sein des locaux de l'AMIPH au quatrième trimestre 2021.

Journée mondiale du handicap 2021

Le 3 décembre 2021, a été organisée une manifestation à l'occasion de la journée mondiale du Handicap au sein des locaux de l'AMIPH. Une demande de réalisation de pièces de style « badge », a été sollicitée par la responsable de l'événement, Marie-Laure CHATELARD.
Ce projet consistait à modéliser 11 badges à l'intitulé du service SAVS + prénom, en respectant la charte graphique, incluant un système de fixation simple ou multiple, pour différents habillement des personnes du service SAVS.
Cela a été l'occasion pour les stagiaires de l'atelier de s'associer à cet événement de sensibilisation sur le Handicap à destination du grand public.

3D link
Atelier Amiph

Perspectives 2022

- **Amélioration de l'outil pédagogique (site internet 3dlink.fr) et intégration d'exercices sur l'informatique générale et la modélisation 3D.**
- **Prototypage d'une enseigne lumineuse de l'association (AMIPH), afin d'obtenir une meilleure visibilité de l'établissement .**

Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Développée en 1994 par l'AMIPH, la méthode PTAH (Progression Travail Autoévaluation Handicap) est un outil pour le suivi et d'aide à la décision qui contribue activement à l'acceptation du handicap par la reconnaissance et la valorisation de soi.

PRINCIPE

Cette méthode permet de **renforcer la qualité de service proposée aux personnes en situation de handicap, entreprises et employeurs ainsi qu'à ses partenaires**.

L'enjeu principal est que la personne en situation de handicap puisse **s'approprier au mieux son handicap** en valorisant ses capacités tout en acceptant les limites qu'il impose. Cette notion d'acceptation est déterminante : la personne en situation de handicap sera donc soutenue dans cette voie, sans oublier que c'est elle qui vit avec son handicap, aussi bénéfique que puisse être son entourage social, médical et professionnel.

Par extension, suite à des **relevés précis de postes de travail**, elle permet la recherche de l'**adéquation Personne/Poste de travail**, de Candidatures ou d'Emplois.

BUTS

PTAH est une méthode au service de l'**orientation, de l'emploi, de la formation, du maintien dans l'emploi, de la transition et de l'évolution professionnelle** dont les objectifs sont principalement :

- de définir les capacités des personnes par l'autoévaluation (personnes en recherche d'emploi, de formation ou salariées)
- d'évaluer les capacités nécessaires à la tenue d'un poste de travail (point de vue de l'employeur ou de son représentant)
- d'étudier l'adéquation Poste de Travail/Personne
- d'établir des collaborations avec des médecins et autres spécialistes de la santé
- de rechercher des métiers, des formations en adéquation avec la personne
- de gérer le suivi de la personne
- d'établir des profils d'intérêts, d'aptitudes et de personnalité ainsi que des référentiels de compétence
- de concourir aux moyens de compensations éventuels en fonction du suivi de parcours de la personne dans PTAH

Les outils principaux

- *Relevé d'observation*
- *Dossier Santé*
- *Différentiel d'adéquation*
- *Module EDIP*
- *Module Gestion de Situation*
- *Plate-forme Documents et Commentaires*
- *Profil en Ligne*

MOYENS

Un Glossaire regroupant **115 capacités** réparties dans **5 familles** constitué de l'ensemble des planches donnant une définition simple mais précise de chaque capacité. Une image accompagne la définition de la capacité pour une meilleure compréhension. **C'est la référence absolue de la méthode**.



Les fiches métier regroupent l'ensemble des informations relatives au ROME V3 de Pôle emploi ainsi que celles rattachées à PTAH.
L'EDIP (l'Evaluation Diagnostic à l'insertion Professionnelle), un module complémentaire à PTAH permettant d'élaborer un ou plusieurs projets professionnels.

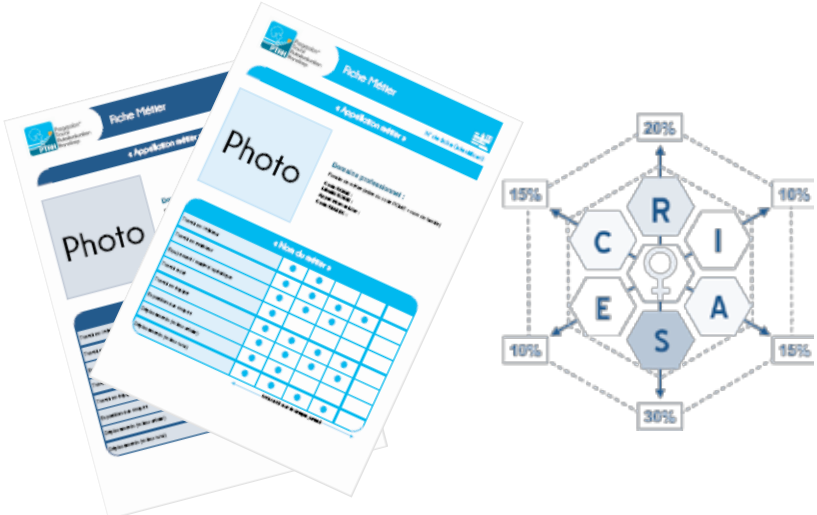

La Gestion de Situation favorise la définition et la mise en œuvre d'un travail partenarial en vue de la gestion de différents types de situations, tout en préservant certaines informations qui relèvent d'une stricte confidentialité.
Elle se décline en commissions se réunissant afin d'établir des plans d'action donnant suite à plusieurs engagement qui assureront un meilleur suivi du salarié en situation de handicap.

Progresser vers ou dans un **T**ravail par l'**A**utoévaluation de ses capacités tout en tenant compte de son **H**andicap.

Progression® Travail Autoévaluation Handicap
PTAH

Des résultats significatifs

UNE UTILISATION ETENDUE

PTAH fait aujourd'hui l'objet d'un applicatif web utilisé par la plupart des services de l'AMIPH (notamment Cap emploi, OEM, EAM et Je).

Cet outil est également utilisé par plusieurs autres structures porteuses du service Cap emploi réparties sur le territoire français (Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes et dans les DOM-TOM).

PTAH est ouvert à tous, ainsi d'autres structures et/ou entreprises sont utilisatrices de l'outil (ERP de Metz, Roubaix et Valenciennes, APF de Ludres, etc.).

Plus de 250 utilisateurs (dont des médecins / autres spécialistes de la santé et des partenaires Pôle Emploi / Mission Locale)

Des améliorations et évolutions des modules existants, notamment sur EDIP et d'autres modules en développement et/ou en phase de test tels que le profil en ligne.

- *Structures Cap emploi utilisatrices*
- *Structures prospectées*
- *Structures autres (APF, EPNAK) utilisatrices*



PTAH Progression® Travail Autoévaluation Handicap

Perspectives 2022

- **Renforcer les collaborations existantes et rechercher de nouvelles adhésions tant au niveau des Structures porteuses des services Cap emploi que de tout Organisme d'accompagnement de personnes en situation de handicap**
- **Mise en place de webinaires et de sessions de partage de pratiques entre les différents utilisateurs des structures adhérentes à la Méthode.**
- **Poursuivre le développement des outils existants**
- **Terminer la phase de test du profil en ligne et l'ouvrir à tous les utilisateurs**
- **Travailler à l'élaboration du futur module EDIS, Evaluation Diagnostic à l'Insertion Sociale.**

tv link Création

Il s'agit d'un dispositif crée par l'AMIPH qui a pour objectif de **se familiariser à l'utilisation du numérique et de l'audio visuel et de les rendre accessibles au plus grand nombre**.

Il s'adresse en premier lieu aux bénéficiaires accompagnés par le SAVS afin de les **sortir de leur isolement**.
Ce sont l'image et le son qui sont au service de **l'évolution et de l'épanouissement personnel de la personne (relation à l'autre, confiance en soi, image de soi…)**.
Les bénéficiaires pourront **apprendre à utiliser une caméra, un appareil photo ou tout autre appareil multimédia**, mais aussi mieux utiliser les réseaux sociaux.

Chacun bénéficie de ce dispositif en fonction, de ses capacités, de ses souhaits... Ainsi, une personne viendra découvrir les ateliers proposés (théâtre, image animée, cinéma-débat, ateliers de cuisine filmés...), d'autres personnes viendront concrétiser un projet artistique, une production cinématographique…

REALISATIONS

L'atelier TVLINK, c'est environs **60 ateliers** audiovisuels en 2021, répartis sur **4 activités** principales :

- Réalisations de reportages, de films institutionnels… (Mission locale de Verdun, Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapés …).
- Atelier cuisine en direct ou en replay ;
- Atelier de création d'images animées ;
- Tournage de l'atelier de théâtre avec les bénéficiaires du SAVS

TVLINK, c'est aussi un dispositif pour mettre en lumière les activités de nos partenaires au travers de films et reportages.

PROJETS RÉALISÉS EN 2021

Atelier cuisine

A l'initiative du SAVS, et dans un conteste de confinements liés à la crise COVID-19, des ateliers cuisine filmés ont été mis en place.
Un(e) bénéficiaire propose alors une recette qu'il réalise dans la cuisine de l'AMIPH.

Cette activité est transmise en directe et les bénéficiaires du SAVS peuvent ainsi participer en réalisant la même recette ou en commentant.

Atelier Théâtre

Le dispositif TVLINK permet également d'ajouter un aspect audiovisuel aux ateliers théâtre.

Chaque atelier encadré par la compagnie azimuts est filmé par les participants afin de réaliser un documentaire qui mettrait en avant la progression de chacun.

Journée mondiale du handicap 2021

Le 3 décembre 2021, a été organisée une manifestation à l'occasion de la journée mondiale du Handicap au sein des locaux de l'AMIPH. Une demande de réalisation d'un reportage « Ça roule pour tous », a été sollicitée par la responsable de l'évènement, Marie-Laure CHATELARD.

Ce projet consistait à sensibiliser sur la problématique des trajets courants pour les personnes à mobilité réduite (accès aux bâtiments publics, banques, transports en commun, problèmes des escaliers, etc.).

Cela a été aussi l'occasion pour les autres bénéficiaires de l'atelier de s'associer à cet évènement de sensibilisation sur le Handicap à destination du grand public.

Perspectives 2022

- **Elaboration du site web TVlink permettant le partage de contenus pédagogiques.**
- **Ouverture des ateliers TVlink aux autres services de l'AMIPH.**
- **Accompagner les bénéficiaires pour la réalisation d'un film de leurs choix.**